

Les révoltés des SENIORIALES

Les pratiques de la société **LES SENIORIALES** (*groupe PIERRE ET VACANCES*), provoquent l'indignation de leurs clients.

L'un des points de contestation majeurs concerne, au moins, les 7 premières résidences **Senioriales** qui garantissaient l'existence d'une loge de gardien - qualifiée de partie commune dans le règlement de copropriété - et, bien évidemment, la présence d'un gardien.

Dans la pratique, une modification des règlements de copropriété est intervenue : cette loge est passée du statut « partie commune » à « lot privatif » afin de la vendre à un investisseur. Mais les copropriétaires doivent ainsi payer un loyer pour loger le gardien.

Par ailleurs, le gardien dont la vocation initiale était de mener des missions de sécurité et de surveillance n'exécute nullement cette fonction. Autrement dit, les copropriétaires paient le loyer d'une loge pour un gardien qui n'est pas gardien...

Une association a été créée en novembre 2009 (*ADCS – Association de Défense des Copropriétaires des résidences Senioriales*), qui multiplie les actions à l'encontre des **SENIORIALES**. La contestation a pris un nouveau virage en 2013 avec la création du site senioriales-indignezvous.fr et, plus récemment, par le dépôt d'une assignation devant le tribunal d'instance de Toulouse.

De son côté, cette filiale du groupe **PIERRE ET VACANCES** reste de marbre et a refusé tout accord amiable. C'est donc la justice qui tranchera.